

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°20 rappelle d'anciennete

n°20

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 septembre 1931

Numéro JO

n° 418 du 30/09/1931

Date du numéro

30 septembre 1931

### TEXTE INTÉGRAL

il est attribué à M. Colambani (Horace). contrôleur-adjoint des douanes, une bonification d'ancienneté de service de deux ans un mois vingt jours, au titre de l'article 55 de la loi-de finances du 19 mars 1928 M. Colombhani, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial requises, est sommé contrôleur-adjoint avant deux ans à compter du 1° juillet 1927, avec sept mois et vingt jours de rappels conserve. M. Colombain, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial requises est nommé contrôleur-adjoint après deux ans à compter du 10 novembre 1928.